

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'OUM EL BOUAGHI
DIRECTION DE LA SANTE
DE LA POPULATION
N° NIF : 099704019103920

Avis d'Attribution Provisoire du Marche

En application de l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 06 dhou Elhidja 1436 correspondant du 16/09/2015 portant Réglementation des Marchés Publics et des délégations de service public, la Direction de la Santé de la Population de la wilaya d'Oum El Bouaghi informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités Minimales N° 02 /2026 paru dans les **Quotidiens Nationaux** : « **يومية كواليس الجديدة** » du **19 Mai 2026** et « **Le REDACTEUR** » du **19 Mai 2026** et les **Journaux électroniques** : « **دزائر توب** » du **18 Mai 2026** et « **Dz Watch** » du **18 Mai 2026** relatif à « **Acquisition des Equipements médicaux Au profit de l'ancien hôpital Mohamed Boumali - Ain Beida** » .

Lot n°11 : Automate de séparation des cellules de sang (Aphérèse)

Qu'après évaluation des offres dossier de candidature techniques et financières suivant les critères arrêtés dans le cahier des charges que les résultats sont comme suit:

Projet	Fournisseur	N°NIF	Montant	Délai de livraison	La note de l'offre
Lot n°11 : Automate de séparation des cellules de sang (Aphérèse)	SARL IMC	099916000780112	26.933.236,82 da	25 jours	88

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 06 dhou Elhidja 1436 correspondant du 16/09/2015 portant Réglementation des Marchés Publics et des délégations de service public. Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission de wilaya des marchés dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la première parution du présent avis d'attribution provisoire.

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 06 dhou Elhidja 1436 correspondant du 16/09/2015 portant Réglementation des Marchés Publics et des délégations de service public Tout les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'attribution sont invités de se rapprocher du service contractant dans les 03 jours qui suivent la parution du 1^{er} avis dans les quotidiens Nationaux et les Journaux électroniques pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Directeur de la Santé et de la Population